

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOSCHER Marina (*suppléante*) ; BURLLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric
ZIEGLER Evelyne	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 14 décembre 2022

DEL2022-12-256

Voirie
TARIFS 2023

Le barème du service commun n'a pas évolué depuis janvier 2021 et les coûts de l'énergie, des carburants et des prestations externalisées pour l'entretien du matériel ont depuis fortement augmentés.

Il est proposé, afin d'assurer l'équilibre financier au service commun voirie, d'augmenter les tarifs de 7 % pour l'année 2023 et d'ajouter un nouveau tarif pour la mise à disposition du nouveau camion bi-répandeur « PATA » (Point A Temps Automatique).

Prestations	Tarifs 2022	Proposition Tarifs 2023
Main d'œuvre		
MO Agent Voirie	30,00 €/h	32,00 €/h
Matériel		
Tractopelle	27,00 €/h	29,00 €/h
Tracteur	19,00 €/h	20,50 €/h
Tracteur + chargeur	21,50 €/h	23,00 €/h
Tracteur + remorque	22,00 €/h	23,50 €/h
Tracteur + épaveuse	30,50 €/h	32,50 €/h
Tracteur + balayeuse	32,50 €/h	35,00 €/h
Tracteur + balayeuse + lame	45,50 €/h	49,00 €/h
Tracteur + rotocureuse	32,50 €/h	35,00 €/h
Tracteur + rotofaucheuse	34,00 €/h	36,50 €/h
Tracteur + lamier	36,50 €/h	39,00 €/h
Cylindre compacteur	21,00 €/h	22,50 €/h
Chenillard	21,50 €/h	23,00 €/h
Camion poids lourd	23,00 €/h	25,00 €/h
Camion et tapis de calage	52,50 €/h	56,00 €/h
Camion bi-répandeur PATA		66,50 €/h
Remorque porte engin	14,00 €/h	15,00 €/h
Fourgon	16,00 €/h	17,50 €/h
Utilitaire	5,00 €/h	5,50 €/h
Tondeuse autoportée	21,00 €/h	22,50 €/h
Petite tondeuse	11,50 €/h	12,50 €/h
Tondeuse débroussaileuse	13,00 €/h	14,00 €/h
Petit outillage	10,50 €/h	11,50 €/h
Plaque vibrante	31,50 €/jour	34,00 €/jour
Bétonnière	63,00 €/jour	67,50 €/jour
Lame de déneigement	31,50 €/h	34,00 €/h
Nettoyeur haute pression mobile	19,00 €/h	20,50 €/h
Desherbeuse balayeuse	22,00 €/h	23,50 €/h
Appareil de marquage au sol	47,50 €/h	51,00 €/h

Location		
Balayeuse derrière tracteur	109,50 €/jour	117 €/jour
Lame de déneigement	252,00 €/jour	270,00 €/jour
Nettoyeur haute pression mobile	143,00 €/jour	153,00 €/jour
Desherbeuse balayeuse	168,00 €/jour	180,00 €/jour
Rotofaucheuse	142,00 €/jour	152,00 €/jour
Plaque vibrante	31,50 €/jour	34,00 €/jour
Desherbeur thermique - Chalumeau (sans gaz)	31,50 €/jour	33,50 €/jour
Herse ecosol	105,00 €/jour	112,00 €/jour
Grand broyeur de branches (Permis E)	126,00 €/jour	135,00 €/jour
Petit broyeur (Permis B)	52,50 €/jour	56,00 €/jour
Bétonnière	63,00 €/jour	67,50 €/jour
Remorque plateau	31,50 €/jour	34,00 €/jour
Travaux (MO, Matériel et Fournitures)		
Point à temps manuel	682,50 €/demi-journée	730,00 €/demi-journée
Installation de chantier	378,00 €/forfait	404,50 €/forfait
Fourniture, Transport et MO 0/31,5 ou 0/80	19,00 €/tonne	20,50 €/tonne
Fourniture, Transport et MO Sable	22,00 €/tonne	23,50 €/tonne
Remplacement buse entrée de champ	35,00 €/m	37,50 €/m
Remplacement buse traversée de route	44,00 €/m	47,00 €/m
Monocouche	3,00 €/m ²	3,50 €/m ²
Bicouche	5,00 €/m ²	5,50 €/m ²
Tricouche	8,00 €/m ²	8,50 €/m ²
Marquage au sol Peinture blanche	10,50 €/m ²	11,50 €/m ²
Marquage au sol Enduit à froid blanc	31,50 €/m ²	34,00 €/m ²

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De fixer les tarifs du service commun voirie à compter du 1^{er} janvier 2023 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU